

# LIGNE DIRECTRICE OPÉRATIONNELLE

## SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PERSONNEL VISÉ:

LDO

SÉCURITÉ DES INTERVENANTS LORS D'INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU ROUTIER

	TOUT LE PERSONNEL	
ÉMISSION:		MODIFIÉ LE:

#### 1. But

Assurer la santé et la sécurité des intervenants lors d'interventions sur les voies publiques.

### 2. Objectif

Établir une procédure uniforme pour intervenir de façon sécuritaire lors d'interventions sur le réseau routier.

### 3. Méthodologie

Le positionnement des véhicules doit se faire de façon à sécuriser la scène d'intervention et permettre aux intervenants d'avoir accès plus facilement aux équipements.

#### 3.1 Première unité

À l'arrivée de la première unité, l'officier indique à son opérateur l'endroit où doit être positionnée l'unité afin d'assurer la protection des intervenants et détermine l'espace-tampon à établir derrière ou à l'avant de leur unité. (minimum 10 mètres)

L'officier commandant (PC) confirme avec l'agent de police responsable de la scène, du positionnement approximatif du prochain véhicule en route.

- Transmettre son 10-17 à la Centrale
- Assurer la sécurité des intervenants
- Donner les tâches aux pompiers
- Endosse le dossard

### Le conducteur :

- Engager la pompe,(voir LDO-?? si véhicule 200 ou LDO-?? si véhicule 300) si une personne est incarcérée
- Installer les cales de roues
- Démarrer l'unité de pouvoir pour les outils de désincarcération (Voir LDO-?? si véhicule 600)
- Démarrer la génératrice
- Éclairer la scène
- Installer la bâche et les outils appropriés
- Endosse le dossard

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

LDO-09 Page 1 sur 3



# LIGNE DIRECTRICE OPÉRATIONNELLE

## SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

LDO

SUJET:

## SÉCURITÉ DES INTERVENANTS LORS D'INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU ROUTIER

TOUT LE PERSONNEL		
ÉMISSION:	MODIFIÉ LE:	

Le porte-lance procède à l'établissement de la lance de premier secours si une personne est incarcérée. Le port de l'APRIA est obligatoire.

Le fontainier s'assure d'installer des cônes de sécurité et « *Powerflare* » (si disponible) pour établir le biseau de transition et une partie de l'espace-tampon latéral. Endosse un dossard si ne porte pas d'APRIA.

#### 3.2 Deuxième unité

À l'arrivée de la deuxième unité, l'officier confirme avec l'officier commandant où doit être positionnée l'unité.

L'officier détermine les tâches des pompiers :

- Transmettre son 10-17 à la Centrale
- Endosse un dossard
- Assurer la sécurité des intervenants
- Assurer les communications avec le PC
- Stabiliser le ou les véhicules
- Neutraliser la batterie

#### Le conducteur :

- Engager la pompe,(voir LDO-?? si véhicule 200 ou LDO-?? si véhicule 300) si une personne est incarcérée
- Installer les cales de roues
- Démarrer l'unité de pouvoir pour les outils de désincarcération (voir LDO-?? si véhicule 600)
- Démarrer la génératrice
- Éclairer la scène
- Installer la bâche et les outils appropriés
- Endosse un dossard

Un pompier de la deuxième unité complète l'espace-tampon latéral à l'aide des cônes de sécurité et « *Powerflare* » (si disponible) pour terminer la sécurisation de la scène de l'intervention.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

LDO-09 Page 2 sur 3



# LIGNE DIRECTRICE OPÉRATIONNELLE

## SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

LDO na

SÉCURITÉ DES INTERVENANTS LORS

PERSONNEL VISÉ:
TOUT LE PERSONNEL

D'INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU ROUTIER

ÉMISSION: MODIFIÉ LE:

#### 3.3 Troisième unité

À l'arrivée de la troisième unité celle-ci servira à agrandir la zone tampon à plus de 30 mètres de l'accident, dans une courbe ou sur le dessus d'une côte pour assurer la sécurité des intervenants.

L'officier et son équipe se rapporte au PC :

- Transmettre son 10-17 à la Centrale
- Endosse un dossard

Notez que tous les pompiers qui n'ont pas de tâches ou qui ont terminé leur tâche doivent se rapporter au PC.

À titre indicatif, il est suggéré de disposer des cônes de sécurité et « PowerFlare » à cinq mètres d'intervalle pour marquer le biseau de transition et à 10 mètres d'intervalle pour marquer l'espace-tampon latéral. (Consulter le tableau)

Sur le réseau routier de la MRC, la Sûreté du Québec est l'autorité responsable. Toutes décisions qui concernent la déviation, la réduction et/ou la fermeture de voies de circulation doivent être prises en collaboration avec la Sûreté du Québec.

Il est important de noter que le positionnement des véhicules sur les diagrammes est à titre indicatif. Chaque situation peut varier selon l'intervention rencontrée. L'important est d'établir les zones de sécurité (biseau de transition, espace-tampon arrière et latéral).

### 4.0 Identification (IMPORTANT)

Tous les intervenants doivent porter un dossard d'identification sur l'intervention sur le réseau routier, sauf s'il a endossé un APRIA.

Bobby Bastien, directeur SSI Chandler

Luc Lebreux, directeur SSI Grande-Rivière

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

LDO-09 Page 3 sur 3